

Conseil communautaire
Séance du jeudi 5 février 2015

L'an deux mille quinze et le 5 février à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Communauté d'agglomération, Place de la Libération, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT

Étaient présents ou représentés: Madame Marie-José ALLEMAND, Madame Magalie ALLIBERT, Monsieur Georges ASSEZAT, Monsieur Jean-Marie BADIOU, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Marc BOLEA, Monsieur Bernard BONNAL, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Michel DECOLIN, Monsieur Adrien DEFIX, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Claude EYRAUD, Monsieur Jean FAYARD, Monsieur Michel FORESTIER, Madame Séverine FOUGEROUSE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Willy GUIEAU, Madame Nadine HERITIER-BRANCO, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Madame Danielle MALARTRE, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Pierre PAILLER présent à partir de la question n°6, Monsieur Franck PAILLON, Madame Huguette PORTAL, Madame Elisabeth RAFFIER, Monsieur Eric RAVEYRE, Monsieur André REYNAUD, Monsieur Jean-Yves REYNAUD, Madame Madeleine RIGAUD, Monsieur Pierre ROBERT présent jusqu'à la question n°19 puis a donné procuration à Madame Caroline BARRE, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Monsieur Jean-Pierre TOURETTE, Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Monsieur Jacques VOLLE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ présent à partir de la question n°17 et a donné procuration à Monsieur Michel CHAPUIS de la question n° 1 à 16

Ont donné procuration : Monsieur Gérard CONVERT a donné procuration à Madame Magalie ALLIBERT, Madame Corinne GONÇALVES a donné procuration à Monsieur Eric RAVEYRE, Monsieur Michel ROUSSEL a donné procuration à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Christelle VALANTIN a donné procuration à Madame Marie-Jo ALLEMAND

Étaient excusés : Monsieur Alexandre BOUCHIT, Monsieur Maurice VALENTIN

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte. Sur son invitation, le Conseil communautaire procède à la **désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BAY**
La séance a été levée à 21 heures 20

COMPTE-RENDU

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, :

N° 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de désigner Monsieur Jérôme BAY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 5 février 2015

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE

N° 2 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE
2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver le compte-rendu du Conseil communautaire du :

- 4 décembre 2014

Ce compte-rendu était à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants »

N° 3 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-
10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de prendre acte du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 4 : COLLECTE DE DECHETS MENAGERS DES HABITANTS DES VILLAGES DU
MAZEL, DE VAZEILLES ET DE SAURON SUR LA COMMUNE DU BRIGNON :
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer une convention avec le SICTOM entre Monts et Vallées ainsi que tous documents afférents, convention régissant les modalités de collecte et de financement du service pour la la collecte des déchets ménagers et assimilés des habitants du Mazel, de Vazeilles et de Sauron, commune du Brignon.

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE

N° 5 : CONSTRUCTION D'UN PLATEAU TECHNOLOGIQUE ET D'UNE RESIDENCE
ALTERNANTS POUR L'IUT : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés suivants :

- Lot n° 1 : terrassements généraux avec l'entreprise SETP Soulier (43) pour un montant de 25 426,70 € HT
- Lot n° 2 : fondations par pieux avec l'entreprise GRANGER FONDATION (84) pour un montant de 57 968,50 € HT
- Lot n° 3 : maçonnerie avec l'entreprise M2I FAYARD (42) pour un montant de 608 457,17 € HT

- Lot n° 4 : étanchéité avec l'entreprise GAYTE ETANCHEITE (43) pour un montant de 76 623,55 € HT
- Lot n° 5 : menuiseries extérieures avec l'entreprise GAUTHIER (43) pour un montant de 187 061,64 € HT
- Lot n° 6 : menuiseries intérieures avec l'entreprise CHAPUIS (43) pour un montant de 25 318,26 € HT
- Lot n° 7 : isolation/plâtrerie/peinture avec l'entreprise BATI DECO (43) pour un montant de 100 984,66 € HT
- Lot n° 8 : faux plafonds avec l'entreprise PFP CHATAIN (42) pour un montant de 33 830,02 € HT
- Lot n° 9 : chapes flottantes avec l'entreprise TECHNISOL (84) pour un montant de 24 627,60 € HT
- Lot n° 10 : carrelage/faïence avec l'entreprise ASTRUC (43) pour un montant de 11 751,00 € HT
- Lot n° 11 : revêtement de sols collés avec l'entreprise SOLEt PLUS (43) pour un montant de 22 371,08 € HT
- Lot n° 12 : serrurerie avec l'entreprise ODOUL et fils (43) pour un montant de 60 095,80 € HT
- Lot n° 13 : ascenseurs avec l'entreprise Auvergne Ascenseurs (43) pour un montant de 17 591,00 € HT
- Lot n° 14 : revêtement de façades avec l'entreprise BATI FACADES 43 (43) pour un montant de 42 739,67 € HT
- Lot n° 15 : VRD avec l'entreprise EUROVIA DALA (43) pour un montant de 91 551,19 € HT
- Lot n° 16 : électricité/courants faibles avec l'entreprise BRENAS (43) pour un montant de 133 987,99 € HT
- Lot n° 17 : chauffage/ventilation avec l'entreprise PERRUSSEL (43) pour un montant de 111 081,36 € HT
- Lot n° 18 : plomberie sanitaire avec l'entreprise LASHERME (43) pour un montant de 20 037,40 € HT

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 43

- abstention : 2

Madame Magalie ALLIBERT et Monsieur Gérard CONVERT

N° 6 : TRAVAUX DE LA HALLE MULTISPORTS A ESPALY SAINT MARCEL : AVENANTS
AUX MARCHES DE TRAVAUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'approuver les projets d'avenants aux marchés de travaux de construction de la Halle Multi-Sports présentés en délibération,

2) d'autoriser la signature des avenants aux marchés de travaux de la construction de la Halle Multi-Sports, suivants :

Lot n° 2 : Maçonnerie avec l'entreprise EBTP ARNAUD pour un montant de 44 577,00 € HT

Lot n° 4 : Etanchéité avec l'entreprise A.B.C. BORNE pour un montant H.T. de 37 130,00 € H.T.

Lot n° 9 : Plâtrerie - Peinture avec l'entreprise Bâti - Déco pour un montant de 2 445,00 € H.T.

Lot n° 13 : Electricité - Courants faibles avec l'entreprise ENELEC SARL pour un montant de 73 008,00 € H.T.

DELIBERATION : ADOPTEE : A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 43

- pour : 43

- contre : 1

Monsieur Laurent JOHANNY

Madame Magalie ALLIBERT et Monsieur Gérard CONVERT

N° 7 : ENTRETIEN DES BATIMENTS SITUES 16, PLACE DE LA LIBERATION ET 2 RUE DUGUESCLIN : RENOUELEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'approuver la convention de groupement de commandes pour l'entretien des bâtiments situés au 16, place de la Libération et au 2, rue Duguesclin,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE

N° 8 : SPL DU VELAY : CESSION DE PARTS AU PROFIT DE LA COMMUNE DU BRIGNON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'engager les démarches nécessaires à la cession de 12 parts représentant 1 800,00€ au profit de la commune du Brignon en application des articles L.228-3 et L.228-4 du Code du Commerce,
- 2) que cette cession de 12 parts s'effectuera en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- 3) d'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires permettant la mise en œuvre de ces décisions.

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE

N° 9 : PROJET D'AVENANT N°6 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT (CPA) CENTRE VILLE : PROLONGATION DE DELAIS ET MODIFICATIONS DES BILANS D'OPERATIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) de valider la proposition d'avenant n°6 à la CPA centre-ville,
- 2) d'autoriser le Président à signer l'avenant n°6 et prendre toutes les dispositions permettant la mise en œuvre de cette délibération.

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 44

- abstentions : 2

Madame Magalie ALLIBERT et Monsieur Gérard CONVERT

N° 10 : ZAE PRIORITAIRES : ACQUISITIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'autoriser l'acquisition des parcelles appartenant à :

- Madame CHANUT, épouse PASCAL pour un montant de 15.000 € augmenté des frais dus pour la réalisation de l'opération et notamment de l'indemnité due au fermier sur la base de 0,23 €/m²,

- Monsieur AUDET pour un montant de 49.450 € augmenté des frais dus pour la réalisation de l'opération et notamment l'indemnité due au fermier sur la base de 0,23 €/m²,

- Indivision BERNARD pour un montant de 47.778 € augmenté d'une indemnité sur la base de 1,20 €/m² et de l'indemnité due au fermier sur la base de 0,23 €/m²,

- Monsieur CHAUSSINAND pour un montant de 29.007 € augmenté d'une indemnité sur la base de 1,20 €/m² et de l'indemnité due au fermier sur la base de 0,23 €/m²,

2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes afférents à la réalisation de ces opérations.

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE

N° 11 : ZONE DE L'AERODROME SUD : CESSION AU PROFIT DE MONSIEUR GRAILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'autoriser la cession au profit de Monsieur GRAILLE ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte et dûment habilitée aux fins des présentes, du lot n° 6 de la zone de l'Aérodrome – extension sud d'une superficie de 6 185 m²,

2) d'approuver cette transaction pour un montant de 10 € HT/m², sous réserve de confirmation par France Domaine, soit un montant total de 61 850 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,

3) d'approuver l'inscription à l'acte de vente des conditions particulières détaillées dans le corps de la présente,

4) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE

N° 12 : INITIATIVE CREATION HAUTE-LOIRE (IC 43) : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

1) d'autoriser la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec l'association Initiative Création Haute-Loire,

2) de porter le montant de l'avance remboursable de 15 000 € à 30 000 €,

3) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE

N° 13 : TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver la création d'un poste de technicien principal de 1ère classe pour le service "Collecte et Traitement des Déchets".

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE

N° 14 : PERSONNEL : MISES A DISPOSITION D'AGENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'approuver le principe de ces mises à disposition dans les conditions ci-dessous :
En premier lieu, dans le cadre d'un essai de mobilité professionnelle, Monsieur Jean-Marc DELORME, adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet affecté à la collecte des ordures ménagères, a été réaffecté au service d'entretien de la ville. À compter du 1er janvier 2015, il sera affecté sur l'entretien des locaux de l'école Marcel Pagnol, pour une durée d'un an.

Par ailleurs, Madame Laure PHILIPPE, adjoint administratif à la Ville, a été mise à disposition de l'Agglomération au service de l'administration générale et accueil durant l'année 2014. Il convient de régulariser cette situation de mise à disposition.

- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE

N° 15 : DEVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'OUTILS WEB COMMUNS POUR LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET L'URBANISME : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'approuver l'opération et le plan de financement du projet,
- 2) de solliciter les participations financières au titre du programme FEDER 2014-2020 et du Contrat Auvergne +,
- 3) d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'attribution d'une aide du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et au titre du contrat Auvergne +,
- 4) d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE

N° 16 : CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX : AIDE A L'IMMOBILIER POUR LA
RECONSTRUCTION D'UN CENTRE DE GERONTOLOGIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *d'apporter une aide financière, à la même hauteur que le Département, pour le dossier de travaux du centre de gérontologie au Centre Hospitalier Émile Roux, soit 475 000 €,*
- 2) *d'inscrire les crédits correspondant au budget principal 2015,*
- 3) *d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette opération.*

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE

N° 17 : OPAC 43 : AIDE A L'IMMOBILIER POUR L'EXTENSION ET LA
RESTRUCTURATION DE L'UNITE DE VIE DU FOYER VERT BOCAGE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *d'apporter une aide financière, à la même hauteur que le Département, à l'OPAC 43 pour l'extension et la restructuration de l'unité de vie du Foyer Vert Bocage à Brives-Charensac,*
- 2) *d'inscrire les crédits correspondant au budget principal 2015,*
- 3) *d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette opération.*

DELIBERATION : ADOPTEE : A L'UNANIMITE

N° 18 : PARTICIPATIONS ANNUELLES 2015 : AUTORISATION DE VERSEMENT
D'ACOMPTES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) *d'autoriser le Président à effectuer le versement de deux acomptes mensuels au Syndicat Mixte de l'Aérodrome Le Puy/Loudes, se répartissant ainsi : 41 556 48 € en février 2015 et 20 778, 24 € en mars 2015. Ces acomptes viendront en déduction de la participation annuelle au fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Aérodrome le Puy/Loudes dont le montant définitif sera fixé lors de l'examen du budget 2015,*
- 2) *d'autoriser le Président à effectuer le versement d'un acompte trimestriel à la S.P.A. représentant 3/12ème de la contribution annuelle 2014, soit 10 220, 87 €. Cet acompte viendra en déduction de la participation annuelle au fonctionnement de la SPA dont le montant définitif sera fixé lors de l'examen du budget 2015,*
- 3) *d'autoriser le Président à effectuer le versement d'un acompte trimestriel au S.I.C.A.L.A représentant 3/12ème de la contribution annuelle 2014, soit 24 463, 45 €. Cet acompte viendra en déduction de la participation annuelle au fonctionnement du S.I.C.A.L.A. dont le montant définitif sera fixé lors de l'examen du budget 2015.*
- 4) *d'autoriser le Président à effectuer le versement d'un acompte à la RTCA représentant 3/12ème de la subventions d'équilibre annuelle 2014, soit 340 000 €. Cet acompte viendra en déduction de*

la participation annuelle au fonctionnement de la RTCA dont le montant définitif sera fixé lors de l'examen du budget 2015.

DELIBERATION : ADOPTÉE : A L'UNANIMITÉ

N° 19 : BUDGET PRINCIPAL : VOTE ANTICIPE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- 1) d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 précité,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2015, les dépenses d'investissement ci-dessus, et dans la limite des sommes indiquées, soit 558 972 €.

DELIBERATION : ADOPTÉE : A L'UNANIMITÉ

N° 20 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

N° 20 : MOTION DE SOUTIEN : ROCHER D'AIGUILHE – CLASSEMENT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'apporter son soutien aux démarches entreprises par la Commune d'Aiguilhe pour obtenir le rajout du site de Saint-Michel d'Aiguilhe à la série des biens inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques en France.

DELIBERATION : ADOPTÉE : A L'UNANIMITÉ

Fait à Le Puy-en-Velay, le 10 février 2015

Le Président de la Communauté,
d'agglomération du Puy-en-Velay,

